

UN MOT DE MME LA MAIRE

2024 et 2025 marquent des étapes clés. Fin 2024, la centrale solaire a été reliée au réseau. Et courant de l'année deux dossiers majeurs ont été lancés. Ils trouveront leur concrétisation en 2025 : le fameux pôle culturel, dont les travaux devraient s'achever fin mars, la maison d'assistantes maternelles dont l'ouverture est prévue en septembre prochain.

Sécurité incendie, voirie, environnement, cadre de vie, bibliothèque, patrimoine communal, etc. C'est l'ensemble de l'équipe qui est à la manœuvre, attentive.

Dans les sujets qui sont devant nous et qui nécessiteront votre participation : la gestion des risques. Les débordements nombreux survenus lors de l'épisode de pluie de fin janvier montrent qu'il y a nécessité d'entretenir les biefs et les cours d'eau qui bordent les propriétés privées. (voir document distribué toutes boîtes).

A ce sujet, un immense merci à MM. Max et Cédric Bardin, Georges Mollard, Romain Ropèle pour le travail réalisé sur le bief qui borde leurs parcelles au Faubourg !



En termes de risques, c'est aussi l'été, avec un risque incendie identifié sur la montagne de Parves. Sécheresses, pyrale du buis, relief karstique et absence d'entretien des parcelles... Il y a peut-être un jour où devront être remises en places les fameuses corvées (encore appelées « prestations ») qui liaient une population villageoise dans l'entretien du patrimoine naturel de leur commune.

A propos de village, le recensement est achevé. Merci à nos agents recenseurs, merci de votre participation. A priori nous devrions tout juste dépasser les 1 000 habitants !

Retrouvez le développement des points clé
dans notre dossier du mois



NETTOYAGE DE LA COMMUNE : C'EST CE SAMEDI 15 MARS



L'opération nettoyage de printemps est reconduite comme chaque année.

Nous vous donnons rendez-vous ce
samedi 15 mars,
dès 9h
sur le parking de la mairie.

N'oubliez pas de venir avec votre paire de gants; les sacs poubelle seront fournis.

LE DOSSIER DU MOIS



Le solaire : 43 000 euros par an

La centrale solaire du Rocheret, désormais entièrement reliée au réseau occupe une superficie de 16 ha. Puissance crête installée, 14 Mw, production annuelle : 16 700 Mwh (4 à 5 fois la consommation de la commune).

L'investissement qu'a réalisé Irisolaris se monte à 14 M d'euros. Avec une participation communale (25 000 €) et un financement participatif auquel vous avez été nombreux à répondre.

A partir de 2026, entre les loyers et les taxes IFR (dont celles négociées avec Bugey Sud), la centrale devrait apporter à la commune une rente annuelle de 43 000 euros.



Le pôle culturel / café associatif

Enfin les travaux avancent de manière significative. L'intérieur devrait se terminer avant la fin du mois, l'extérieur et le fleurissement resteront à faire.

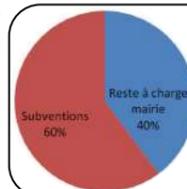
Une courte vidéo, que vous pourrez télécharger en scannant le QR code vous montrera la disposition des pièces et l'ambiance que nous souhaitons créer.

Ce café, nous souhaitons qu'il devienne le cœur de notre village, un lieu de rencontre, d'animation. Pour ce faire, l'association « Cœur de village » vient de naître animée par Aurore Lapétole. Elle travaille d'ores et déjà à un programme d'animations variées.

Pour tout renseignement et pour participer, n'hésitez pas à appeler le 06 78 30 68 97 ou envoyez un mail à aurore.gander@gmail.com



N'hésitez pas à scanner ce QR code pour découvrir l'intérieur du café.



Pour la réalisation du pôle culturel, la Commune a obtenu 60 % de subventions (Etat, Région, Département).

Le Rocheret : un recours du carrier

Après l'arrêté de refus, émis en août dernier par la Préfète de l'Ain du projet d'ouverture d'une carrière sur le site du Rocheret, le carrier a déposé, fin décembre, un recours auprès du tribunal administratif.

En clair cela veut dire qu'il juge le refus abusif et qu'il fait appel au tribunal administratif pour trancher sur la validité ou pas de ce refus.

Dans les faits, c'est à la Préfecture de répondre à ce recours. Les services juridiques de la Préfecture devront donc élaborer un « mémoire en réponse » qui reviendra sur les termes et les raisons du refus.

L'avocat de la Mairie prépare également un mémoire, appelé « mémoire en intervention volontaire, basé sur l'intérêt à agir de la Commune ». Les points clés de ce mémoire sont travaillés en étroite liaison avec Nature en partage 01. Ce mémoire sera déposé au tribunal administratif en soutien du refus préfectoral.

Nous sommes partis sur du temps long, où il s'agira de tenir. Les jugements au tribunal administratif se font dans un délai de 18 mois à deux ans.

Villages d'avenir



Village d'avenir

Notre village a été retenu par la Préfecture dans le cadre de l'appel à projets Village d'avenir. A ce titre, nous avons pu bénéficier d'une attention particulière des services de l'Etat sur nos subventions et nous avons profité d'un accompagnement sur mesure en montage de nos projets.

La maison d'assistantes maternelles, co construisez le projet avec nous !

Pour qu'un territoire soit accueillant, vivant, plein d'enfants, il faut des bonnes conditions d'accueil pour les jeunes familles !

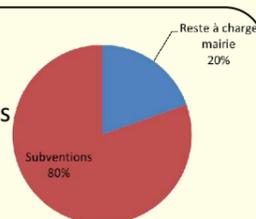
C'est pour répondre à la carence importante en structures d'accueil petite enfance dans notre territoire que nous lançons la création d'une maison d'assistantes maternelles. Un bel équipement installé au cœur de l'école et qui permettra l'ouverture de 12 lits pour les tout petits. La MAM fera passer vers l'école maternelle.

Trois jeunes assistantes maternelles portent le projet d'accueil, élaboré autour de la bienveillance et d'un accueil personnalisé (chaque assistante veille sur quatre enfants maximum) dans un cadre collectif sécurisé.

Pour tout renseignement et inscription : lecrindedouceur.contact@gmail.com



Pour la réalisation de la MAM, la Commune a obtenu 80 % de subventions (Etat, Région, Département).



Ce projet, co construisez le avec nous en profitant de l'appel à dons que nous lançons sur le site Collecticity. Vous pourrez bénéficier d'une réduction fiscale de 66 %. Autrement dit, si vous versez 100 euros pour soutenir le projet de MAM, vous ne paierez en réalité que 34 euros ! Et vous pourrez bénéficier de contreparties : Invitation à l'inauguration, votre nom sur un berceau ou votre nom sur le panneau d'inauguration.

Si vous voulez porter ce magnifique projet (regardez les photos, notre architecte est Yoann Gerboud !), rendez vous vite sur : <https://app.collecticity.fr/fr/parves-etnattages>

FRELONS : À VOS PIÈGES

C'est l'époque clé pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique car c'est en ce moment que sortent les femelles fondatrices des colonies.

La Commune s'est dotée d'une bonne quinzaine de pièges et les a disposés un peu partout sur le territoire. Rien ne vous empêche d'en acheter (il y en a de très peu chers) ou d'en fabriquer (il y a sur le Net des tas de vidéos pour expliquer comment faire !). Pour les appâts c'est toutes les semaines, et par exemple :

- ⇒ Pour les nids, dès que vous en voyez un, vous allez vite sur le site : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>, et vous cochez sur l'onglet signalement pour mettre les coordonnées du nid. Nous avons signé une convention avec le GDS qui fera procéder aux destructions des nids par des désinsectiseurs agréés ; si ces nids sont bien signalés sur le site ci-dessus.

Pour autant, il est important, dans le même temps, de faire remonter les coordonnées du nid auprès de la mairie. Nous avons nommé deux référents : Benjamin Burnolle et Philippe Piellard, qui assisteront les désinsectiseurs pour localiser les nids, etc.

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

GDS



Samedi 15 mars à 9h
Nettoyage de printemps
Rendez-vous sur le parking de la mairie



Samedi 15 mars à 15h
Carnaval organisé par le Sou des écoles.
Rendez-vous à la salle des fêtes.



Samedi 22 mars
Soirée le printemps des poètes avec le Conservatoire de Belley et la compagnie de la Chrysalide.

Panneau Pocket

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

Mairie de Parves-et-Nattages

67 route de Sorbier
01300 Parves-et-Nattages

Horaires d'ouverture au public :

- le lundi de 14h à 17h
- le mardi de 14h à 18h
- le jeudi de 14h à 16h30
- le vendredi de 14h à 18h

04.79.81.27.54
mairie@parvesetnattages.fr

Merci de privilégier la version numérique pour tous vos documents d'urbanisme

Pour recevoir ou consulter les nouvelles de la commune en temps réel, pensez à Panneapocket sur smartphone (voir ci-contre) ou sur ordinateur en suivant le lien : <https://app.panneapocket.com/ville/2135285813-parves-et-nattages-01300>

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PRÉSENTENT DES NUMÉROS GRATUITEMENT LES NUMÉROS 15, 17, 18, 114

La commune dispose de deux défibrillateurs automatisés externes en accès libre en cas de besoin :

- ⇒ Un à l'école
- ⇒ et l'autre sur le mur de la bibliothèque municipale (ancienne mairie).

